COUR D'APPEL DE PARIS

34, Quai des Orfèvres
75055 PARIS CEDEX 01
Tél : 01.44.32.52.52
Fax : 01.44.32.68.71

AVIS DE DECLARATION D'APPEL

DECLARATION D'APPEL N° 26/11316
N° RG : 26/10117
Pôle 4 - Chambre 10

en date du 27 Mai 2026 à 16 h 21

enregistrée le 18 Juin 2026 à 08 h 32
effectuée par Me Denis WOMASSOM TCHUANGOU avocat au barreau de PARIS

N° de dossier à l'étude : E000JNOJ

A l'encontre d'une ordonnance rendue le 13 Mai 5026 (RG n°25/10322) par le Juge de la mise en état de Tribunal judicaire de Paris

Me Denis WOMASSOM TCHUANGOU
13 RUE PIERRE MAUROY
75018 PARIS

NOTE: L'avis date la décision attaquée du « 13 mai 5026 » et désigne comme intimées Airbnb Ireland Unlimited Company et la S.A.R.L. Airbnb France, alors que l'ordonnance attaquée a été rendue dans une instance où Airbnb France n'a jamais été assignée.

AU NOM DE :

Madame Gale

75015 PARIS

Pour qui domicile est élu au cabinet de **Me Denis WOMASSOM TCHUANGOU**, avocat au barreau de PARIS dont le siège est 13 RUE PIERRE MAUROY, 75018 PARIS lequel se constitue pour le/la/les sus-nommé/e/és/ées, et déclare par la présente interjeter appel de la ou des décision(s) désignée(s) ci dessus :

A L'ENCONTRE DE :

Société AIRBNB IRELAND UNLIMITED COMPANY
25-28 North Wall Quay
DUBLIN

S.A.R.L. AIRBNB FRANCE
4 Place de l'Opéra
75002 PARIS

Le greffier de la cour d'appel vous avise de la déclaration d'appel dans l'affaire mentionnée

dont l'objet est :

Appel limité aux chefs de jugement expressément critiqués
PAR CES MOTIFS
Le juge de la mise en état, statuant publiquement, par ordonnance mise à disposition au greffe, contradictoire et susceptible d'appel dans les conditions de l'article 795 du code de procédure civile,
DECLARE irrecevables les demandes de demanderesse tendant à :
- prononcer la rétractation de l'ordonnance rendu le 29 avril 2025,
- juger que les juridictions françaises, et notamment le tribunal judiciaire de Paris, sont compétentes pour connaître du litige,
- constater qu'elle a agi en qualité de consommatrice et non de professionnelle,
- dire et juger que l'exécution provisoire de l'ordonnance du 29 avril 2025 est suspendue jusqu'à décision sur la présente rétractation,
CONDAMNE demanderesse à payer à la société de droit irlandais Airbnb Ireland UC la somme de 5.000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile ;
CONDAMNE demanderesse aux dépens qui pourront être recouvrés conformément aux dispositions de l'article 699 du code de procédure civile par le cabinet Signature Litigation AARPI, Avocats ;
DEBOUTE les parties de leurs demandes plus amples ou contraires qui ont été reprises dans l'exposé du litige.

Conformément à l'article 902 du code de procédure civile, vous êtes également avisé(e) de l'obligation de constituer avocat.

A défaut de constitution d'avocat dans un délai d'un mois à compter de l'envoi de la présente lettre, vous recevrez une signification par commissaire de justice vous demandant de constituer avocat sous quinze jours.

A défaut de constitution d'avocat, vous vous exposez au fait qu'un arrêt soit rendu contre vous sur les seuls éléments fournis par votre adversaire.

Le 18 Juin 2026

Le Greffier